

Jeunes en librairie 2021-2022

« Jeunes en librairie » est un dispositif d'éducation artistique et culturelle d'incitation à la lecture personnelle et de découverte de la chaîne du livre, porté conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, comme stipulé dans la *Circulaire inter-ministérielle du 1^{er} février 2021*.

Il s'adresse aux élèves de collèges, lycées, centres de formations d'apprentis et établissements agricoles, publics et privés sous contrat.

Dans le cadre de ce dispositif, les professeurs élaborent des projets pédagogiques autour de la lecture, du livre et de l'écriture en lien avec des libraires indépendants et si possible d'autres acteurs de la chaîne du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs, organisateurs de fêtes et salons du livre et bibliothécaires).

Ces projets de découverte de la chaîne du livre sont suivis d'une visite en librairie pour l'achat de livres par des élèves dans la librairie partenaire, à partir de bons d'achats qui leur sont remis individuellement.

Public visé : élèves des collèges, lycées, lycées professionnels, lycées agricoles, centres de formation d'apprentis

Niveau des classes concernées :

- 4^{ème} et 3^{ème} (+ élèves de SEGPA des niveaux correspondants)
- 2^{nde} générale et technologique
- 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale professionnelle
- CAP
- Apprentis de toutes filières

Nombre d'établissements et/ou classes concernés : sélection des projets par un comité régional, en fonction de la qualité des propositions.

Type de projet : classe entière

Territoire : région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Objectifs généraux

- Découvrir la librairie, sa place dans la filière du livre ;
- Favoriser le goût de la lecture et l'autonomie des jeunes lecteurs à travers tout type de livres : documentaires, livres d'art, littérature, BD, livres pratiques... ;
- Donner aux jeunes l'envie de fréquenter les librairies en toute autonomie.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre comment est structurée la librairie en tant qu'espace (classements, mises en avant, vitrines...)
- Réfléchir collectivement à des critères de sélection bibliographiques ;
- Être capable de distinguer différents types de collections, de livres et de lectures ;

- Argumenter à l'oral et à l'écrit sur ses choix bibliographiques ;
- Découvrir les métiers du livre (de l'édition à sa promotion...).

Enjeux culturels

- Appréhender les spécificités du commerce physique et la place du libraire dans la vie du territoire, ainsi que les spécificités du commerce en ligne pour les biens culturels ;
- Comprendre la diversité de la production éditoriale et les spécificités de l'économie du livre ;
- Sensibiliser les jeunes à la question de la rémunération de la création littéraire ;

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Modalités

- Un libraire se déplace dans la classe pour présenter aux élèves le métier de libraire (et plus largement la chaîne du livre).
- Les élèves se rendent dans la librairie partenaire pour une visite organisée avec le libraire. Les visites peuvent se dérouler par groupes, en fonction des capacités d'accueil de la librairie.
- Grâce à un bon d'achat de 30 euros, les élèves acquièrent pour eux-mêmes un ouvrage parmi toutes les propositions de la librairie : littérature, documents, livres d'art, romans, BD, livres pratiques...
- Sont encouragées pour compléter ce dispositif de base :
 - Des rencontres et des activités avec d'autres acteurs de la chaîne du livre : auteurs, illustrateurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de fêtes et salons du livre, etc.
 - des interventions : ateliers d'écriture, d'illustration, de reliure ou d'impression, réalisation d'un livre...

Remarque : *Il est indispensable de prendre contact au préalable avec le libraire pour définir les dates de rencontres et les contours du projet. Les libraires sont peu disponibles pendant la période de la rentrée scolaire et littéraire jusqu'aux fêtes de fin d'année. Sauf avis contraire du libraire partenaire, cette période est à éviter pour envisager une rencontre/visite, ou pour construire le projet avec lui.*

Les enseignants sont encouragés à envisager leur partenariat avec un libraire partenaire de proximité. Une cartographie des librairies indépendantes de la région est disponible sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/jeunes-en-librairie-boite-a-outils>

Remarque : *Le dispositif peut s'articuler avec les actions déjà existantes en faveur du livre et de la lecture, qui peuvent être spécifiques aux académies concernées (en lien avec les fêtes et salons du livre), relever d'initiatives régionales (Prix littéraires des lycéens et apprentis, Passeurs de culture, etc.) ou nationales (Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Fauve des lycéens, Lire l'économie, Prix du livre Sciences pour tous, Prix des découvreurs, etc.).*

Il est aussi possible d'articuler le dispositif avec des projets de classe déjà existants (classe à PAC ou autres dispositifs, en fonction des académies).

Dans ce cas, il est souhaitable que le projet ait une dimension transdisciplinaire, en impliquant des enseignants de spécialités différentes.

Accompagnement et conseil aux enseignants

- Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, opérateur de ce dispositif, accompagne les enseignants dans la conception et la réalisation de leur projet : conseil, prise de contact avec les libraires, propositions d'autres intervenants (auteurs et illustrateurs, éditeurs, fêtes et salons du livre, bibliothécaires...) et de ressources ([cartographie des librairies indépendantes](#), [des bibliothèques et des maisons d'édition](#), [site des auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes](#)).

- Une boîte à outils spécifique Jeunes en librairie est à la disposition des enseignants sur le site de l'opérateur : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/jeunes-en-librairie-auvergne-rhone-alpes-boite-a-outils>

Budget

Le ministère de la Culture prend en charge :

- les bons individuels de 30 € pour les achats de livres ;
- les interventions des libraires, ainsi que leur défraiement ;
- les éventuelles actions complémentaires (si pas déjà financées par d'autres dispositifs) : rémunération des autres intervenants de la chaîne du livre, ainsi que leur défraiement.

L'établissement d'enseignement prend en charge :

- le transport de la classe en librairie ou dans les autres lieux du livre ;
- les éventuels repas de midi des intervenants ;
- le petit matériel pour les ateliers (papier, crayons, colle, impressions, etc.).

Précision : En cas de difficultés rencontrées pour la prise en charge du transport, merci de contacter Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture afin d'étudier les solutions possibles.

Calendrier et candidatures

- L'enseignant doit déposer son projet dans ADAGE en indiquant bien dans le titre « JEUNES EN LIBRAIRIE » (et en indiquant dans « partenaire » « Jeunes en librairie »)
- Il spécifie ses choix d'organisation, le libraire partenaire (contact préalable), les autres intervenants, s'il y a lieu, ainsi que le budget prévisionnel.
- **25 juin 2021 à 17h** : date limite de dépôt des projets.
- **13 juillet 2021** : sélection des projets par une commission régionale composée de la DRAC, des DAAC, ainsi que d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture.
- Septembre-octobre 2021 : lancement de l'opération avec les classes sélectionnées
- Mai 2022 : évaluation du dispositif avec ses organisateurs (DRAC, DAAC, ARA Livre et Lecture).

CONTACTS

Délégations Académiques aux Arts et à la culture

DAAC de Clermont-Ferrand : ce.daac@ac-clermont.fr

DAAC de Grenoble : ce.daac@ac-grenoble.fr

DAAC de Lyon : daac@ac-lyon.fr

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : sonia.rougier@agriculture.gouv.fr

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Ioana Enescu, chargée de mission Action territoriale et EAC

04 72 00 07 99 / ic.enescu@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org.

Les inscriptions se font uniquement sur ADAGE entre le 17 mai et le 10 septembre 2021.

ADAGE : Application Dédiée A la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle.



Pour ce projet, les inscriptions se feront du 17 mai au

25 JUIN 17h uniquement pour ce dispositif

SAISIR UN PROJET

ADAGE est accessible via ARENA avec identification à partir du mail académique.

Pour saisir un projet, il faut avoir les droits de rédacteur de projet ou de chef d'établissement. Cliquer d'abord sur le bouton "Ouvert" de la campagne en cours puis sur

[Créer un nouveau projet](#)

>>> Suivez ce lien pour accéder aux tutoriels

RUBRIQUES À RENSEIGNER



2. Le projet

Titre du projet : indiquer **JEUNES EN LIBRAIRIE**

Description :

Partenaires : indiquer **JEUNES EN LIBRAIRIE**

Et indiquer le **nom du libraire, adresse librairie** (il faut prendre contact en amont avec un libraire pour finaliser le projet)

Domaine

–



3. Les participants

Niveaux des élèves, effectif minimal/maximal...



4. Le contenu du projet

Compléter la rubrique si besoin

Préciser si le projet est associé à un autre dispositif



5. L'atelier

Rubrique facultative à renseigner si besoin



6. Le budget prévisionnel

Compléter la rubrique si besoin

Préciser le budget si ce projet est associé à un autre dispositif et indiquez les autres sources de financement et leurs montants.

IMPORTANT

- A la fin de l'appel à candidatures JEUNES EN LIBRAIRIE, **le 21 juin** et dès que les commissions régionales se seront réunies pour expertiser les projets, les résultats seront publiés dans adage et les notifications seront envoyées aux établissements avant le 15 juillet **uniquement pour ce projet**.
- Seule l'adresse nominative académique (prenom.nom@ac-lyon.fr) est autorisée par la RGPD. Pensez à vérifier régulièrement votre boîte mail
- En raison de la crise sanitaire, les projets sont susceptibles de connaître des modifications indépendantes de nos volontés.